



Partage des vacances de Noël 2010

Par **sdyfich**, le **22/11/2010** à **15:17**

Bonjour,

Voilà j'ai un soucis pour le partage des vacances de Noël de cette année.

Il est stipulé dans mon jugement que j'ai droit à la première moitié des vacances scolaires les années paires.

Les vacances sont du 18 décembre au 2 janvier 2011 inclus.

Ce qui fait un total de 16 jours donc 8 jours pour chaque parent.

Je vais chercher mon fils le 18 décembre vers 11h30

Il me semble logique de le ramener à son papa le 26 décembre dans la matinée, hors celui-ci dit que je dois lui ramener le jour de Noël.

Quelqu'un pourrait-ils m'éclairer afin que je ne me trompe pas ?

Dois-je le ramener le 25 ou le 26 décembre ?

Merci beaucoup par avance du temps que vous m'accorderez

Bonne journée

Sandrine

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **15:28**

Bonjour, effectivement, vous devez le ramener le 25 en milieu de journée

car du 18 au 2 cela fait 15 jours et non 16

(du 18 au 19 cela fait 1 jour et ainsi de suite)

Par **sdyfich**, le **22/11/2010** à **15:32**

Merci beaucoup Clara même si ce n'est pas la réponse que j'espérais, quelle journée gâchée à cause de 6h de train ...

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **15:32**

Le 2 est inclus (les enfants rentrent le 3) donc ça fait bien 16 jours

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **15:35**

J'ai bien inclus le 2 et je viens de recompter ça fait bien 15 jour

Par **sdyfich**, le **22/11/2010** à **15:35**

En effet cela fait bien 16 jours ... Merci mimi
Donc je dois le ramener le 26 ou pas ?

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **15:45**

D'un autre coté, comme vous le prenez en milieu de journée, vous pouvez negocier l'autre demi journée et c'est surtout pour eviter à son fils de passer Noel dans le train

Par **sdyfich**, le **22/11/2010** à **15:54**

J'ai téléphoné à la maison de la justice et du droit qui m'a bien dit que je devait le ramener le 25 décembre à 19h.
Ce qui est bien dommage car je n'ai qu'un seul train qui me dépose à Valence à 13h30 et que je vais devoir attendre jusqu'à 19h avec mon fils un jour de Noël !
Quel gachis.
Mais merci beaucoup de vos messages.

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **16:11**

Essayez de négocier ça avec le père, car c'est dans l'intérêt de son enfant.
S'il refuse, envoi immédiat d'une LRAR réitérant votre demande insistant que son refus est

préjudiciable à l'intérêt de l'enfant et que vous allez donc demander une modification du jugement au JAF s'il persiste.

S'il continue à refuser, faites cette requête (évidemment trop tard pour cette année), afin que ça ne se reproduise pas. Demandez à ce que le jugement précise les droits pour précisément le jour de Noël et le jour de l'an.

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **17:11**

Surtout que le jour de Noël tout est fermé et que vous allez attendre 19h dans la gare ? Et aurez vous un train pour le retour ? D'un autre côté, prendre un train à 7h30 le matin de Noël après un bon réveillon, c'est vraiment pas cool.

Et si vous ratiez le train, il en résulterait quoi ?

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **17:47**

sauf si le jugement mentionne une heure précise pour ramener l'enfant à la fin de votre période d'hébergement pendant les vacances, vous n'avez pas à le ramener à 19h.

Par **bibi26**, le **06/12/2010** à **12:17**

bonjour

je me posai la même question que vous, mon enfant est chez son père la première partie des vacances, il le récupère le vendredi 17 décembre à la sortie de l'école donc ça tombe que je dois récupérer mon enfant le 25 décembre à 19h (heure est précisée sur le jugement) ça fait 8 jours chacun. Mais il me pose un problème et veut le garder un jour de plus!

Par **Melanie555**, le **06/12/2010** à **13:32**

Bonjour,

L'exécution stricte du jugement implique effectivement que vous récupériez l'enfant le 25 décembre à 19 heures.

Les vacances de Noël sont en effet de 16 jours, soit 8 jours chacun. Quand bien même le parent récupère l'enfant le 18 au lieu du 17 au soir, cela ne retarde pas d'autant la date à laquelle il doit ramener l'enfant à l'autre parent.

Ceci n'est bien évidemment que l'application des termes du jugement. Tous autres accords (souhaitables dans la plupart des cas dans l'intérêt de l'enfant), sortent du cadre du jugement

et ne peuvent être conclus qu'entre les parents.

Cordialement

Par **bibi26**, le **06/12/2010 à 14:13**

merci pour votre réponse. Savez vous quels sont mes recours si le père ne veut pas me laisser mon enfant le 25 décembre 19H?
cordialement

Par **Melanie555**, le **06/12/2010 à 15:02**

Munie de votre jugement, vous déposez une plainte auprès du commissariat pour non présentation d'enfant. Une plainte et non une main courante.

Pour éviter d'en arriver là, envoyez une LRAR au papa pour lui confirmer qu'il doit vous remettre l'enfant le 25, conformément aux clauses du jugement, faute de quoi il risque d'être sévèrement condamné au pénal s'il vous oblige à déposer une plainte pour non présentation d'enfant.

Par **patience**, le **06/12/2010 à 21:27**

Bonsoir à tous,

Je passe pour la 5eme fois au tribunal devant le JAF, le père doit prendre les enfants le 17 décembre à 19h00 et partira passer les fêtes de Noël sur Paris. Il doit me ramener les enfants le 25 décembre à midi. IL ne me les ramèra pas le 25 je le sais. J'ai demandé une éducation du DVH mon avocate m'a répondu vous ne pouvez pas lui enlever Noël. Que puis faire ? passer mon 25 décembre à la gendarmerie pour porter plainte ? je sens que je vais passer le pire Noël de ma vie?. Au secours !!!!

Par **mimi493**, le **06/12/2010 à 21:37**

[citation]Il doit me ramener les enfants le 25 décembre à midi.[/citation]
que dit le jugement en cours ?

Par **patience**, le **06/12/2010 à 21:45**

le jugement en cours dit qu'il doit me ramener les enfants au plus tard à midi.

Par **mimi493**, le **06/12/2010** à **23:05**

Pourquoi votre avocate vous conseille de lui laisser pour Noel ?

Par **Clara**, le **06/12/2010** à **23:21**

Après m'avoir une enieme fois contredit, bien c'est bien le 25 que les parents doivent rendre les enfants cette annee... m'enfin...

Par **patience**, le **12/12/2010** à **15:49**

bonjour à tous,
nous somme passés devant le JAF le 7 décembre dernier, ça n'a pas changé grd chose à part que le juge a obligé le père à me verser tous les arriérés de pension alimentaire et à me la verser régulièrement tous les 10 du mois. Nous sommes le 12 et tjrs rien sur mon compte ! Il doit prendre les enfants pour noel et les enfants (9 et 5 ans) ne veulent pas passer noel avec leur père. Ma fille de 9 ans s'est refermée sur elle même et mon fils de 5 ans ne réalise pas. C'est pas humain de forcer un enfant !!! Le père a décidé de passer noel sur paris et il doit me ramener les enfants le 25 décembre à 19h. Il est évident que je ne les auraient pas le 25 au soir. Je ne sais plus quoi dire aux enfants, je me sens impuissante alors que je suis tjrs là pour eux ! là je ne peux rien faire ! c'est affreux !
Depuis que nous nous sommes séparés le 7 septembre 2010 il ne m'a jamais versé de pension alimentaire suis vraiment obligée de lui donner les enfants ?

Par **mimi493**, le **12/12/2010** à **17:09**

Avez-vous parlé au juge de ce problème ?

Pourquoi votre avocate vous conseille de lui laisser pour Noel ?

Par **patience**, le **12/12/2010** à **21:57**

Le juge c'est à ce demander de quel coté il est !!! mon avocate me dit qu'on ne peut pas enlever les vacances de noel au père. Les enfants refusent d'y aller mais ils sont trop jeune pour etre entendu. Après on vous dit que le jaf est là dans l'intérêt de l'enfant ! c'est à n'y rien comprendre.

Par **nana**, le **25/12/2010** à **21:37**

bonjour, les vacances scolaire pour les enfants, sont par la loi du lundi au dimanche inclus, pour des semaines de 7 jours si plus de jours pour les vacances sont divisée en 2, par le même nombre de jours.

Par **mimi493**, le **25/12/2010** à **21:49**

[citation]sont par la loi [/citation]
Pouvez-vous citer la loi en question (qu'on rigole) ?

Par **corima**, le **25/12/2010** à **22:26**

[citation]bonjour, les vacances scolaire pour les enfants, sont par la loi du lundi au dimanche inclus, pour des semaines de 7 jours si plus de jours pour les vacances sont divisée en 2, par le même nombre de jours. [/citation]

Et en remettant la phrase dans l'ordre, ça donne quoi ? J'ai rien compris...

Par **nana**, le **26/12/2010** à **10:19**

les vacances sont du lundi au dimanche soir.

Par **corima**, le **26/12/2010** à **13:00**

[citation]les vacances sont du lundi au dimanche soir. [/citation]

Pas si elles commencent le vendredi soir par exemple

Par **nana**, le **27/12/2010** à **11:30**

les Vendredi au Dimanche soir sont votre droit de visite et hébergement.
Loi dit que les Vacances Scolaire sont du Lundi au Dimanche soir inclus.
ex: (les adultes) les congés sont du Lundi au Dimanche.
Une semaine et fait de 7 jours. (Enfants et Adultes)

Par **mimi493**, le **27/12/2010** à **11:37**

Vous racontez N'IMPORTE QUOI !!!!

La loi ne dit absolument ce que vous prétendez, vous INVENTEZ

Par **sissi**, le **27/12/2010** à **12:48**

bonjour à tous,

je suis moi même dans cette galère le père de ma fille est venue la chercher à 19h00 le 17 12 2010 et m'as fais savoir qu'il l'à ramènerait le 26 ,,,,??

normalement il droit la ramener le 25 12 dans la journée ou au mieux l'apres-midi???

m'appuyans sur les textes du divorce il fini par me dire qu'il la ramènerait à 18h.

eh bien je l'ai récupérée le 26 à 10H30 à la gendarmerie car je déposais une plainte pour non présentation d'enfant apres lui avoir envoyer le 22 12 2010 un courrier lui relatant ses obligations .

nos enfants on bien du soucis à faire car il y à des parent pas tres claires sans leurs tetes

Par **sissi**, le **27/12/2010** à **12:53**

non les vacances sont du premier jour du calendrier scolaire , donc le jour ou l'école s'arrête (vendredi 17 12 2010) pour toute la france et ses départements et s'achève le 2 01 2011 au soir ? c'est cela qu'il faut diviser par deux. tout enfant pris le 17 droit etre ramener le 25

Par **Melanie555**, le **27/12/2010** à **14:26**

Compte tenu des polémiques que suscitent les date et heure de récupération des enfants pendant ces vacances de Noël, certains parents devraient d'ores et déjà se projeter sur l'année 2011 pour essayer de s'entendre, car selon le calendrier, la première partie des vacances se termine le 25 en milieu de journée.

Mais demain est un autre jour !..

Profitons tous de cette fin d'année afin qu'elle soit pour tous et toutes la plus heureuse possible, et espérons que les adultes que nous sommes trouverons assez de courage et de bon sens pour mettre notre ego de côté, afin de préserver la relation de nos enfants avec leurs parents séparés.

BONNE ANNEE A TOUS

Par **mimi493**, le **27/12/2010** à **15:46**

[citation]le 25 en milieu de journée. [/citation]
ça je ne crois pas que ce soit possible.

Par **nana**, le **27/12/2010** à **16:01**

Désolés pour les personnes .

Le week-end le 17/12/10 fait partir de la semaine de l'école.

Fait se que vous voulez un juge vous dira se que je vous dit. Je le sais je me suis informé au pré du tribunal.

Les tribunaux se basent sur les samedis que les enfants allés à l'école avant, ils n'ont pas changé cette loi. Qu'il sonne du Lundi au Dimanche soir.

Déposé une plainte pour quoi fait les enfants on été fait à 2 et on seul.

Pour les prochaines vacances de Noël 2011 le dimanche à 19 heures.

Bonne Année tous que les enfants soient heureux .

Par **sissi**, le **27/12/2010** à **16:59**

re-bonjour

J'ai contacté le service juridique le 23 12 2010 au matin pour cette info, car le père de ma fille voulant me la rendre le 26, la juriste a vérifié et m'a dit l'enfant ayant été récupéré par son père le 17 après l'école donc début des vacances il doit me la ramener le 25!!!!

calculent un peut si le premier jour des vacances est le lendemain du 1er jour de fin de classe, pour quoi l'enfant ne fini pas son vendredi chez le parent qui a la garde? et comment divise-t'on les 17 jours 1/2 ?? il y aura toujours un problème on fait semblant de se battre pour l'enfant mais on détruit l'autre et l'enfant par la même occasion, et si on a fait l'enfant à deux il y a toujours un qui trinque!!!!!!

salut

Par **corima**, le **27/12/2010** à **17:02**

Nana, pourquoi insister, tout le monde sait que les vacances sont du 17/12 au 2/01

Pourquoi croyez vous que les juges disent un week end sur deux et la moitié des vacances, c'est clair que les deux sont bien distincts. Il y a les week end et il y a les vacances. Imaginez l'embrouille si en plus il fallait déduire les week end des vacances, comme si c'était déjà pas compliqué comme ça

Par **sissi**, le **27/12/2010** à **17:16**

eh ben là c'est clair

heureusement que je me suis inscrite dans le forum!! je viens de comprendre pourquoi mon ex-mari agit ainsi, nous sommes passés deux fois devant le jaf pour non respect de toutes ces choses vacances et surtout week-end notre avenant ne stipule pas les horaires précises ou il doit la prendre(à partir de),,, mais seulement pour la ramener,, merci à vous

super la justice, je retourne au tribunal pour demander réparation

Par **suzan**, le **31/12/2010** à **00:18**

Bonsoir,

à mon humble avis, dans l'intérêt de l'enfant, ne serait-il pas plus simple de considérer que le jour de Noël fait partie de la première moitié des vacances et donc d'accepter de ne "prendre" ou de ne "récupérer" son enfant "que" le 26 au matin? ou éventuellement (si la proximité géographique le permet) le 25 au soir? ceci afin que l'enfant puisse profiter pleinement et sereinement de sa journée de Noël qui donne souvent lieu à une belle fête en famille.

Cordialement.